TEMOIGNAGE

Eliad
Ensemble pour le lien, l'innovation et l'accompagnement à domicile

PROJET « PASSERELLES », NOUVEAU SYSTÈME DE QUALIFICATION

Interview de Fabien GRANDJEAN - Directeur des Ressources Humaines au sein d'Eliad.

Il nous présente le plan « Passerelles », nouveau dispositif visant à augmenter la qualification de ses salariés. Grâce à ce projet, 7 salariées d'Eliad ont réussi leur projet professionnel. 5 salariées accèdent ainsi à un niveau de qualification plus élevé et 2 autres salariées ont passé avec succès leur validation des acquis.

1. QU'EST-CE QUE L'ASSOCIATION ELIAD ? QUELLES SONT SES ACTIVITÉS ? SON TERRITOIRE D'INTERVENTION ? LE NOMBRE DE PERSONNES AIDÉES ? LE NOMBRE DE SALARIÉS ?

Eliad intervient sur deux départements : la Haute-Saône (70) et le Doubs (25). Son siège est basé à **Besançon**. Eliad est une association récente, née en 2013 de la **fusion de deux associations** : la FASSAD de Haute-Saône, créée en 1965, et l'ASSAD Besançon-Pontarlier, créée en 1943, structures historiquement fédérées à UNA. Elle compte plus de **1 200 salariés** et vient en aide à environ **8 000 personnes** tous les ans. Ses activités sont les suivantes :

- Aide et accompagnement à la vie quotidienne
- Services de soins infirmiers à domicile
- Centres de santé infirmiers
- Equipe spécialisée Alzheimer
- Accueils de jour
- Portage de repas
- Assistance & Sécurité
- Appartement de coordination thérapeutique
- Aide aux proches aidants
- Prévention & Animation
- Service Bricolage

2. DANS QUEL CADRE A ÉTÉ PENSÉ ET MIS EN PLACE LE PROJET « PASSERELLES » ?

Le projet « Passerelles » a été mis en œuvre dans le cadre d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (GPEC). Celle-ci nous a permis de réaliser qu'il existait encore une carence de personnes qualifiées au sein d'Eliad bien que notre structure compte le plus grand nombre de salariés qualifiés de la région. De fait, Eliad, comme toutes les associations d'aide à domicile, intervient auprès de personnes de plus en plus dépendantes. C'était donc une **nécessité d'accroître les qualifications de nos salariés** pour être en mesure de répondre de la meilleure des manières aux besoins des personnes aidées.

3. PAR QUI A-T-IL ÉTÉ MENÉ ET POUR RÉPONDRE À QUELLE PROBLÉMATIQUE ?

Ce projet a été souhaité par la direction **en collaboration avec les instances représentatives du personnel** afin de traiter d'une problématique récurrente : **le manque de personnel qualifié** pour répondre aux besoins des usagers. Le projet « Passerelles » est depuis conduit par le service RH en lien avec les services d'intervention d'Eliad. Les partenaires sociaux sont régulièrement associés à ses avancées.

4. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE PROJET ?

Le projet « Passerelles » permet de répondre à plusieurs objectifs. Tout d'abord, il sert à r**econnaître les diplômes qui ne sont pas listés dans la Convention Collective de Branche** (CCB). Sont par exemple reconnus par Eliad les diplômes des étudiants en médecine, en soins infirmiers, de moniteur éducateur, d'éducateur spécialisé, voire des diplômes européens… qui donnent accès à leur détenteur à la catégorie B ou C de la CCB.
Il permet également de **vérifier et d'accompagner en formation** certains salariés de la catégorie C pour qu'ils soient complètement opérationnels sur leur champ d'actions.
En outre, il vise à mettre en place des **validations des acquis de l'expérience** (VAE) sur le titre ADVF, selon la procédure habituelle. C'est une grande partie de notre plan de formation qui est dédiée à la mise en œuvre de ces dispositifs. Enfin, l'axe novateur est celui consacré à **la qualification en interne des salariés de 55 ans et plus, en catégorie A, ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans dans l'association.**

5. COMMENT CE DERNIER AXE SE TRADUIT CONCRÈTEMENT SUR LE TERRAIN ?

Les responsables de secteur i**dentifient les personnes éligibles au projet** « Passerelles » et soumettent les candidatures au service Ressources Humaines d'Eliad.
Ensuite, est constitué un jury, composé d'une auxiliaire de vie sociale (AVS), du Directeur des services d'intervention et du Directeur des Ressources Humaines.

La personne éligible au programme est alors auditionnée par le jury dans le cadre de **mises en situation complexes.** Le but est de connaître la manière de réagir des salariés et de **certifier de leurs bonnes attitudes et capacités d'adaptation.**

A la suite du passage devant le jury et en cas de succès, le salarié est promu au niveau B de la convention collective. Nous mettons alors ces salariés à l'honneur en organisant une cérémonie avec remise officielle d'un « diplôme » de niveau B, interne à Eliad.

6. QUEL EST LE BÉNÉFICE À TIRER POUR LES SALARIÉS SÉLECTIONNÉS ?

C'est d'abord **une promotion** : les salariés passent de la catégorie A à la catégorie B. Le bénéfice du projet « Passerelles » est également d'obtenir une **véritable reconnaissance de la direction** et de pouvoir **élargir son champ d'actions et de compétences.** Plusieurs d'entre eux souhaitent poursuivre vers une VAE sur le DEAES.
Enfin, la cérémonie est un **moment de valorisation** très important pour eux, leurs collègues et leur responsable.

7. POUR ELIAD ?

Le bénéfice que nous tirons de ce projet « Passerelles » est de pouvoir **reconnaitre à nos salariés les compétences qu'ils ont**, de mettre en adéquation leur poste de travail avec la réalité de ce qui est fait sur le terrain. Nous avons ainsi les ressources humaines qualifiées nécessaires afin de répondre aux besoins évolutifs des usagers.

8. QUEL AVENIR POUR CE PROJET ?

Le projet « Passerelles » va être **déployé sur tout le territoire d'intervention d'Eliad.** D'ici la fin de l'année une trentaine de salariés en auront bénéficié. Fin 2017, c'est l'ensemble des personnes éligibles (environ 80 personnes) à savoir les 55 ans et plus en catégorie A, qui auront obtenu cette certification. Enfin, un des prolongements du projet peut être à terme de réduire le critère de l'âge afin d'englober progressivement les salariés de 50 ans et plus.

Nous adressons toutes nos félicitations à
Jeannine CANOVA, Elisabeth SIX, Yvette BARTHELEMY, Martine CHERET, Martine THURCK, Christine LECHAUVE, et Josiane JACQUARD